

Loi anti-inflation

faite est plutôt modérée. Selon moi, les employés des postes l'accepteront parce que, comme nous tous, ils songent au bien du public.

Une voix: C'est pour cela qu'ils font la grève.

M. Peters: C'est à cause de Mackasey.

M. Leggatt: C'est à cause du ministre des Postes (M. Mackasey) qu'ils font la grève. Si le ministre des Postes n'insistait pas pour que sa photo soit publiée dans les journaux trois fois par semaine et pour qu'on le montre à trois émissions de télévision par semaine, il n'y aurait pas de grève. Il veut des négociations publiques dans la Fonction Publique. Je suis étonné que les employés viennent à peine de se mettre en grève. L'année dernière, je pensais que la grève commencerait d'un moment à l'autre et j'étais chaque fois étonné de voir revenir mon facteur. Chaque fois que je lisais le journal, on disait que la grève était imminente. J'ai vu les facteurs et je leur ai demandé: «N'êtes-vous donc pas en grève?» Ils m'ont répondu: «Mais non, nous voulons continuer à distribuer le courrier.» A en juger par les journaux, on pourrait croire que la grève des Postes dure depuis deux ans. Mais ce n'est pas le cas. Le courrier a continué d'être distribué.

Une voix: On ne le saurait pas, d'après le courrier que nous recevons.

M. Leggatt: Mon courrier me parvient bien.

Une voix: Pas d'alcool à la Chambre.

M. Leggatt: Que les députés m'en croient: c'est l'eau la plus pure qu'on puisse tirer du robinet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne s'appelle pas John A. Macdonald, vous savez.

M. Leggatt: Même si les postiers ont demandé 71 p. 100 sur une période de trois ans, on leur offre 14 p. 100 par année, ce qui n'est pas particulièrement généreux.

Il y a quelque chose que nous oublions à propos des facteurs, quelque chose qu'on ne mentionne pas souvent. Mon père a travaillé aux Postes pendant 36 ans. Il était fier de son travail. Il connaissait tous les parcours de la localité. Son travail de facteur était exigeant et il a travaillé dur pour le service des Postes. A l'heure actuelle, à cause de la montée de la mécanisation, les postiers ont bien le droit de s'inquiéter. Les emplois de postiers sont de plus en plus monotones. On leur demande de presser des boutons. Leur travail devient de plus en plus terre à terre, ennuyeux et cela les exaspère. Comment réagiraient les députés si on ne leur demandait plus de prendre des décisions ou d'exercer leur jugement, mais de rester assis à ne rien faire?

Une voix: C'est à peu près ce qu'on fait.

M. Leggatt: Il me semble qu'il y a un lien entre le problème de l'inflation et celui des Postes. Ce n'est pas une voie à sens unique. Les postiers ont droit à une certaine dignité. Ils ont droit de négocier les modifications de leur conditions d'emploi, ces modifications faisant l'objet de négociations dans la plupart des secteurs industriels. Je n'approuve pas tout ce qui se passe aux Postes. Je ne pense pas que ce qui arrive à Montréal soit souhaitable et c'est aussi l'avis du ministère. Mais je ne pense pas qu'il faille pour autant précipiter la grève ou tenter de la régler. Laissons les travailleurs régler leurs problèmes. Les syndicats s'en chargeront. Le gouvernement n'a pas à intervenir. On ne ferait que faire de ces gens des martyrs. Les organismes syndicaux les appuient et je doute que nous

[M. Leggatt.]

ayons la bonne méthode. Je le répète, il y a des problèmes aux Postes; à Montréal, notamment, mais à mon avis le gouvernement n'a pas la bonne façon de s'y prendre.

Je reviens à mon sujet car on m'en a écarté. Je veux commenter brièvement un article intéressant signé par Walter Gordon qui a paru dans le *Star* de Toronto, le 13 octobre, à propos de la réglementation des salaires et des prix. L'auteur s'est donné la peine d'examiner les bénéfices des sociétés pétrolières des quatre dernières années. Il semble que de 1970 à 1974, les bénéfices de l'Imperial Oil se sont accrus de 176 p. 100. Ceux de la pauvre Gulf ne se sont accrus que de 313 p. 100 au cours de la même période, tandis que ceux de la Shell Canada progressaient de 178 p. 100. Comparez cela au 71 p. 100 que réclament les postiers. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'APPROBATION DE LA MAJORATION DES TRAITEMENTS DES CADRES SUPÉRIEURS EN MÊME TEMPS QUE LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre ce soir la question que je posais cet après-midi au premier ministre (M. Trudeau), au sujet de la date à laquelle ont été officiellement et définitivement approuvées les hausses de traitements des hauts fonctionnaires. Qu'il me soit permis de récapituler.

Cet après-midi le premier ministre déclarait que le rapport Lambert avait été présenté au cabinet le 31 mars et accepté par ce dernier le 24 juillet; que sur accord général du cabinet, les échelles des traitements proposés étaient soumises au comité du cabinet: que le comité du cabinet a étudié les grilles salariales et a procédé au classement des intéressés dans les diverses échelles, depuis l'époque en question jusqu'à il y a quinze jours.

Lorsqu'il a répondu à ma question à la Chambre, le premier ministre a affirmé que l'approbation officielle des hausses de traitement accordées aux sous-ministres n'a pas coïncidé avec la réunion au cours de laquelle le cabinet a approuvé les lignes directrices applicables à tous les Canadiens. Selon le premier ministre, on avait fait peu à ce sujet au mois d'août, et toute l'affaire a été exécutée entre le mois d'août et les deux dernières semaines. Il parlait du classement des fonctionnaires intéressés dans les diverses échelles de traitements convenues et approuvées par le cabinet à sa réunion de juillet. En conséquence, le comité du cabinet s'occupait jusqu'à il y a deux semaines, de classer les fonctionnaires dans ces diverses catégories de traitements.

● (2200)

Il y a une quinzaine de jours, le 9 octobre ou aux environs de cette date, si j'en crois le premier ministre c'est à cette date même, le Conseil du Trésor a signé officiellement et ratifié une augmentation des traitements de sous-ministres. Il me semble que le 9 octobre, le cabinet avait déjà pris la décision d'imposer aux Canadiens la